

Dunkerque n'accueillera plus de cirques mettant en scène des animaux sauvages à compter de septembre 2020

Collectivités locales, citoyens, associations, s'interrogent aujourd'hui sur la question de l'accueil de spectacles itinérants mettant en scène des animaux sauvages, tant au regard des conditions de vie de ces animaux, très éloignées de leurs besoins biologiques et de leur habitat naturel, qu'à leur utilisation dans les numéros et à la sécurité du public.

La Commission Nationale des Professions Foraines et Circassiennes a été missionnée en janvier 2019 par le Ministre de la Transition écologique et solidaire pour engager une réflexion associant les professions circassiennes, les administrations et les associations de protection des animaux pour examiner les évolutions législatives et mesures envisageables qui puissent tenir compte à la fois du bien-être animal et de la situation sociale et économique des entreprises de cirque.

Les associations de défense de la cause animale avec lesquelles nous avons eu l'occasion d'échanger ces derniers mois demandent aujourd'hui à l'Etat de prendre sans tarder les mesures permettant l'interdiction progressive de l'exhibition des animaux sauvages dans les spectacles itinérants.

« C'est en poursuivant le même objectif que nous avons travaillé sur la programmation des deux prochaines saisons de cirques à Dunkerque », souligne Patrice VERGRIETE. « A compter de septembre 2020, au terme d'une saison de transition, la ville de Dunkerque n'accueillera plus de spectacles itinérants mettant en scène des animaux sauvages. Cet engagement est le fruit des échanges que nous avons pu avoir avec les professionnels du cirque et en particulier les représentants du Cirque Gruss, ambassadeurs de la grande tradition artistique française.

Notre engagement s'inscrit dans un objectif de protection des animaux et de leur maintien dans leur milieu naturel, de réponse aux enjeux environnementaux contemporains et de travail pédagogique à mener dans ce domaine auprès des jeunes générations. »

Vos contacts

Lorrie Gourdin

Coordinatrice des relations presse

Ville de Dunkerque

06 07 10 92 69

lorrie.gourdin@tud.fr

Eric Angelica

Directeur de la communication

VILLE DE DUNKERQUE COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ville de Dunkerque
06 08 76 93 95
[eric.angelica@cud.fr](mailto:eric.angelica@ cud.fr)

Thomas Roussez
Directeur opérationnel de la communication
Ville de Dunkerque
03 28 26 26 39
thomas.roussez@cud.fr